



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Quarante-cinquième session**

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications**

**nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**État d'avancement des travaux du Groupe consultatif  
d'experts des communications nationales des Parties  
non visées à l'annexe I de la Convention**

**Rapport du secrétariat**

*Résumé*

Le présent rapport récapitule les progrès du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention dans l'exécution de son plan de travail pour 2016. Il rend compte des travaux et des résultats des deux réunions que le Groupe consultatif d'experts a tenues en 2016. Au cours de ces réunions, le Groupe consultatif d'experts a révisé son programme de travail pour 2016-2018 sur la base de sa stratégie à long terme et a fait le point des progrès accomplis dans l'exécution de son plan de travail pour 2016. En outre, le Groupe consultatif d'experts a évalué les résultats de son programme de travail et les enseignements à tirer de son application, et présenté des recommandations utiles pour 2017.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–7	3
A. Mandat .....	1–3	3
B. Objet du présent rapport .....	4–5	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	6–7	3
II. Travaux des seizième et dix-septième réunions du Comité consultatif d’experts....	8–11	4
III. Progrès accomplis dans l’exécution du plan de travail pour 2016 .....	12–43	5
A. Supports de formation .....	12–17	5
B. Ateliers régionaux de formation pratique .....	18–23	6
C. Programmes de formation en ligne .....	24–34	7
D. Autres activités menées dans le cadre du plan de travail pour 2016.....	35–43	9
IV. Coopération avec d’autres groupes d’experts et organisations intergouvernementales, et participation à d’autres activités prescrites au titre de la Convention .....	44–53	10
A. Comité de l’adaptation.....	46	10
B. Forum de Durban sur le renforcement des capacités .....	47–49	10
C. Programme mondial d’appui pour l’établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l’annexe I .....	50–52	11
D. Initiative de renforcement des capacités pour la transparence.....	53	11
V. Activités prévues pour 2017.....	54–58	11
VI. Évaluation : exécution du programme de travail du Groupe consultatif d’experts pour la période 2014-2016.....	59–86	12
A. Contexte.....	59–60	12
B. Conseils techniques à l’Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	61	13
C. Conseils techniques et appui aux Parties non visées à l’annexe I.....	62–71	13
D. Coopération avec d’autres groupes d’experts et organisations intergouvernementales et participation à d’autres activités prescrites au titre de la Convention .....	72–81	16
E. Enseignements et observations .....	82–83	18
F. Recommandations .....	84–86	19
VII. Conclusion .....	87	20
Annexes		
I. Rapports techniques établis par le Groupe consultatif d’experts depuis 2014 .....		21
II. Montant estimatif des ressources nécessaires pour l’exécution du Programme de travail du Groupe consultatif d’experts pour 2017-2018.....		22

## I. Introduction

### A. Mandat

1. Dans sa décision 19/CP.19, la Conférence des Parties (COP) a décidé que le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) poursuivrait ses activités pour une période de cinq ans allant de 2014 à 2018.
2. Dans la même décision, la COP a demandé au Groupe consultatif d'experts de présenter chaque année un rapport intérimaire sur ses activités à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pour qu'il l'examine aux sessions qui se tiennent à l'occasion des sessions de la COP<sup>1</sup>.
3. La COP a également chargé le secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant ses réunions et ateliers et en établissant des rapports à leur sujet pour examen par le SBI<sup>2</sup>.

### B. Objet du présent rapport

4. Le présent rapport donne un aperçu général de l'exécution du plan de travail 2016 du Groupe consultatif d'experts, rend compte des travaux de ses seizième et dix-septième réunions, et fait le point du programme de travail pour 2014-2016.
5. Outre le présent rapport, deux rapports rendant compte des résultats des principales activités du Groupe de travail consultatif en 2016 ont été établis pour examen par le SBI à sa quarante-cinquième session :
  - a) Rapport sur les ateliers de formation régionaux sur l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) (voir par. 16 à 21 ci-après)<sup>3</sup> ;
  - b) Rapport contenant des recommandations au sujet des éléments à prendre en considération dans une révision future des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention » (ci-après les directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I) (voir par. 35 et 36 ci-après)<sup>4</sup>.

### C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Après avoir examiné le présent rapport et les deux rapports mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, le SBI est invité à prendre note du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour la période 2016-2018 et des progrès accomplis dans son exécution en 2016 et à donner, selon qu'il conviendra, des indications complémentaires au Groupe consultatif d'experts.
7. En outre, le SBI voudra peut-être demander à nouveau aux pays développés Parties visés à l'annexe II de la Convention et aux autres pays développés Parties qui sont en

---

<sup>1</sup> Décision 19/CP.19, par. 7.

<sup>2</sup> Décision 19/CP.19, par. 9 a).

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2016/15.

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2016/17.

mesure de le faire d'apporter des ressources financières<sup>5</sup> qui permettent au Groupe consultatif d'experts de réaliser les activités prévues dans son programme de travail, et inviter les programmes et les organisations multilatéraux à collaborer avec le Groupe, selon qu'il conviendra, dans le cadre de l'appui technique et financier offert aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés.

## II. Travaux des seizième et dix-septième réunions du Comité consultatif d'experts

8. Le Groupe consultatif d'experts a tenu sa seizième réunion à Bonn (Allemagne) du 2 au 4 février 2016. Dix-huit de ses membres ont assisté à cette réunion<sup>6</sup>, à laquelle M. Stephen King'uyu (Kenya) a été élu Président du Groupe consultatif d'experts et M. Sachidananda Satapathy (Inde) Rapporteur de celui-ci, l'un et l'autre pour un mandat d'un an. Le Groupe a réexaminé et révisé son programme de travail général à deux niveaux pour la période 2016-2018 et arrêté son plan de travail annuel plus détaillé pour 2016<sup>7</sup>. Au cours de l'examen général de son programme de travail, le Groupe consultatif d'experts a abordé les principaux éléments de l'Accord de Paris.

9. Le Groupe consultatif d'experts a tenu sa dix-septième réunion à Bonn (Allemagne) du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Seize membres ont assisté à la réunion<sup>8</sup>, ainsi qu'un observateur de l'Azerbaïdjan représentant les Parties non visées à l'annexe I de la région de l'Europe orientale, qui avait été invité conformément aux conclusions de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties<sup>9</sup>. Le Groupe consultatif d'experts a fait le point des progrès accomplis dans l'exécution de son plan de travail pour 2016, a rendu compte de ses travaux pendant la période 2014-2016 et a mené un débat préliminaire sur son programme de travail pour la période 2017-2018.

10. À la même réunion, le Groupe consultatif d'experts a modifié le paragraphe 29 de l'article 10 de son règlement intérieur<sup>10</sup>. Le Groupe a décidé de maintenir le quorum de deux tiers selon lequel la majorité des membres doit être physiquement présente et le reste des membres peut participer à distance.

11. Les progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues pour 2016 sont décrites en détail au chapitre III ci-après, y compris les modalités opérationnelles de certaines des principales activités.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2016/8, par. 40.

<sup>6</sup> Des représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, des Bahamas, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, du Gabon, de l'Inde, du Kenya, de Singapour, de l'Union européenne et de l'Uruguay, et trois experts représentant des organisations internationales (le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)).

<sup>7</sup> Le plan de travail détaillé du Groupe consultatif d'experts pour 2016 est disponible à l'adresse <http://unfccc.int/2608.php>.

<sup>8</sup> Des représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie, de l'Inde, du Japon, du Kenya, du Pérou, de Singapour, et de l'Uruguay, et deux experts représentant des organisations internationales (le PNUD et le PNUE).

<sup>9</sup> FCCC/CP/2013/10, par. 131.

<sup>10</sup> Disponible à l'adresse [http://unfccc.int/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/cge/items/2608.php](http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/items/2608.php).

### **III. Progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2016**

#### **A. Supports de formation**

##### **1. Programme de formation pour l'équipe d'experts techniques**

12. Dans sa décision 20/CP.19, la COP a adopté la composition, les modalités et les procédures de l'équipe d'experts techniques participant au processus de consultations et d'analyses internationales. Elle a demandé au Groupe consultatif d'experts d'élaborer et d'organiser des programmes de formation appropriés à l'intention des experts techniques désignés en tenant compte des annexes III et IV de la décision 2/CP.17, sur la base des supports de formation les plus récents dont il dispose<sup>11</sup>. Comme il en a été chargé et conformément à son plan de travail, le Groupe consultatif d'experts a établi un programme de formation en 2014-2015.

13. Le programme de formation du Groupe consultatif d'experts à l'intention des experts chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I a été lancé en avril 2015 et converti en programme de formation en ligne<sup>12</sup> en juin 2015. Les cours du programme de formation sont offerts à des experts des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Partie à l'annexe I) et des Parties non visées à l'annexe I depuis avril 2015, et à ce jour un nombre d'experts significatif a accompli la formation (voir par. 68 ci-après).

14. Le troisième cycle du programme de formation a été proposé de janvier à mai 2016. Au 15 août 2016, 12 experts des Parties visées à l'annexe I et 12 experts des Parties non visées à l'annexe I avaient suivi le programme avec succès, et 4 experts qui avaient déjà accompli la formation étaient parvenus à développer leurs compétences en ce qui concerne l'analyse technique des rapports biennaux actualisés. Un quatrième cycle de formation est en cours depuis juillet 2016 et doit s'achever en novembre 2016.

##### **2. Actualisation des supports de formation pour l'établissement des communications nationales**

15. Le Groupe consultatif d'experts a achevé l'actualisation de ses supports de formation sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation en décembre 2015. Les supports ont été offerts sous la forme de cours de formation en ligne<sup>13</sup> en septembre 2016. Les supports de formation actualisés ont été traduits en français avec l'appui du Canada, et seront traduits dans les autres langues officielles de l'ONU sous réserve que des ressources financières soient disponibles.

##### **3. Actualisation des supports de formation pour l'établissement des rapports biennaux actualisés**

16. Comme suite aux observations reçues concernant le premier cycle d'ateliers de formation régionaux sur les rapports biennaux actualisés en 2014-2015, le Groupe consultatif d'experts, dans le cadre de son plan de travail pour 2016 et avec l'appui du secrétariat, a révisé les supports de formation existants concernant les rapports biennaux actualisés. Les supports ont été regroupés de façon à mettre l'accent sur les éléments

<sup>11</sup> Décision 20/CP.19, par. 4.

<sup>12</sup> Disponible à l'adresse [http://unfccc.int/national\\_reports/expert\\_training/training\\_for\\_the\\_technical\\_analysis\\_of\\_burs/items/9279.php](http://unfccc.int/national_reports/expert_training/training_for_the_technical_analysis_of_burs/items/9279.php).

<sup>13</sup> Disponible à l'adresse [http://unfccc.int/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/cge/items/2608.php](http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/items/2608.php).

principaux des dispositions relatives à la notification des « Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention » (ci-après les directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés), les méthodes de notification et les exemples extraits des rapports biennaux actualisés déjà communiqués.

17. Par ailleurs, d'autres supports de formation supplémentaires, concernant les activités nationales de mesure, de suivi et de vérification dans les rapports biennaux actualisés et le cadre de transparence prévu dans l'Accord de Paris, ont été élaborés et utilisés lors des ateliers de formation régionaux mentionnés au paragraphe 18 ci-dessous.

## **B. Ateliers régionaux de formation pratique**

### **1. Ateliers régionaux de formation pratique sur l'établissement des rapports biennaux actualisés**

18. Dans le cadre du deuxième cycle de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés prévu par son programme de travail en cours pour la période 2014-2018, le Groupe consultatif d'experts a organisé trois ateliers de formation régionaux sur l'établissement des rapports biennaux actualisés pour les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe orientale et de l'Amérique latine et des Caraïbes<sup>14</sup>.

19. L'objectif des ateliers était de renforcer la capacité des experts nationaux à utiliser les directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés de manière à faciliter l'établissement de ces rapports. Les ateliers ont aussi été l'occasion d'échanger des vues, des enseignements et des données d'expérience concernant le processus d'établissement des rapports biennaux actualisés.

20. Les trois ateliers régionaux ont été menés d'après un programme de travail analogue, et structurés pour aborder tous les aspects principaux de la notification dans le cadre des rapports biennaux actualisés, selon une démarche interactive. Ils ont proposé des exposés techniques en séance plénière, des séances de questions-réponses et des exercices pratiques interactifs de mise en situation en groupe restreint.

21. Les participants se sont déclarés satisfaits des ateliers et ont estimé que les rapports biennaux actualisés étaient un moyen utile de recenser et de présenter les besoins des pays pour solliciter un appui régional et international. Ils ont estimé que, sur le plan national, les rapports biennaux actualisés peuvent aussi constituer un outil important pour l'élaboration et la planification des politiques nationales. Les participants ont suggéré des moyens d'améliorer la formation, notamment en faisant figurer davantage d'exemples concrets dans les exposés et en réalisant des exercices et des dialogues de mise en situation sur les principales difficultés en matière de notification et les moyens d'y remédier, notamment des conseils sur la manière de recenser les capacités nécessaires aux institutions et aux organismes nationaux. Ils ont aussi estimé que les échanges d'études de cas, de bonnes pratiques, de données d'expérience et d'enseignements étaient utiles aux pays qui en sont aux étapes initiales du processus international de consultations et d'analyses. Les participants ont estimé, en outre, que des activités de formation au niveau sous-régional permettraient au Groupe consultatif d'experts d'offrir un appui technique plus ciblé en fonction des besoins des sous-régions.

---

<sup>14</sup> Il est rendu compte de ces ateliers dans le document FCCC/SBI/2016/15.

**2. Ateliers de formation régionaux sur la mise en place de systèmes de gestion durable des inventaires nationaux de gaz à effet de serre et l'utilisation des *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre***

22. À sa seizième réunion, le Groupe consultatif d'experts a décidé de contribuer en tant que ressource aux trois ateliers régionaux de formation pratique sur la mise en place de systèmes de gestion durable des inventaires nationaux de gaz à effet de serre et l'utilisation des *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (ci-après les Lignes directrices 2006 du GIEC). Les ateliers ont été organisés en 2016 pour la région de l'Afrique, les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe de l'Est combinées, et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en collaboration avec le Groupe d'appui technique de l'Équipe spéciale du GIEC sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre. Le Groupe consultatif d'experts a présenté un exposé sur la transition de l'utilisation des *Lignes directrices révisées (1996) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* à l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC<sup>15</sup>.

23. Les participants à l'atelier ont remercié le secrétariat d'avoir organisé les ateliers de formation régionaux. Le niveau de satisfaction des participants a été élevé tant en ce qui concerne le contenu que l'organisation des trois ateliers. Les participants ont reconnu l'utilité de la formation, en particulier s'agissant de l'application des Lignes directrices 2006 du GIEC. Par ailleurs, ils ont demandé des possibilités supplémentaires de formation, en particulier de formation pratique.

**C. Programmes de formation en ligne**

**1. Cours en ligne**

24. Le secrétariat a aidé le Groupe consultatif d'experts à élaborer de nouveaux cours d'apprentissage en ligne sur la base des supports de formation les plus récents du Groupe consultatif d'experts pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I<sup>16</sup>. Ces cours ont été publiés en mars 2015 et il est possible de s'y inscrire librement et gratuitement sur le système de gestion de l'apprentissage en ligne du secrétariat<sup>17</sup>. Les cours d'apprentissage en ligne abordent : 1) l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation ; 2) l'évaluation de l'atténuation ; et 3) les inventaires nationaux des gaz à effet de serre.

25. Les cours d'apprentissage en ligne ont été améliorés afin d'incorporer les supports de formation actualisés sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation produits en 2015 par le Groupe consultatif d'experts. L'architecture des cours est conçue désormais de façon à laisser la possibilité de choisir un seul ou plusieurs cours, faciliter les révisions de fond ultérieures des supports et inclure tout contenu supplémentaire nouveau et/ou futur. En outre, les participants pourront se voir délivrer une attestation à l'issue de leur formation.

26. Le nombre total de participants inscrits au cours d'apprentissage électronique au 15 août 2016 était de 172.

<sup>15</sup> Il est rendu compte des ateliers dans le document FCCC/SBI/2016/INF.17.

<sup>16</sup> Comme cela avait été demandé au paragraphe 22 du document FCCC/SBI/2012/33.

<sup>17</sup> Disponible à l'adresse <https://climate.csod.com/client/climate/default.aspx>.

## 2. Base de données interactive

27. Pour donner suite aux alinéas e) et f) du paragraphe 2 de l'annexe de la décision 19/CP.19, le Groupe consultatif d'experts a constitué, avec l'aide du secrétariat, une base de données interactive dénommée eNetwork<sup>18</sup>.

28. eNetwork permet aux utilisateurs d'accéder aux renseignements pertinents concernant l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, de consulter une base de données d'experts, de poser des questions au Groupe consultatif et de participer à des forums de discussion en ligne.

29. Le Groupe consultatif d'experts a continué d'actualiser eNetwork en 2016. Celui-ci est désormais en libre accès, ce qui permettra à un plus grand nombre d'experts d'accéder au site et de bénéficier de son contenu.

30. Le Groupe consultatif d'experts continuera d'actualiser les renseignements figurant sur eNetwork régulièrement, en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le GIEC.

## 3. Séminaires en ligne

31. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe consultatif d'experts avait réalisé cinq séminaires thématiques en ligne de quatre-vingt-dix minutes chacun en anglais – trois sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et deux sur l'évaluation de l'atténuation, en vue de maintenir la dynamique de ses initiatives de renforcement des capacités. Cinq séminaires en ligne supplémentaires sont prévus pour 2016, dont un en français sur l'évaluation de l'atténuation et un en espagnol sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation.

32. Les séminaires en ligne sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation ont eu pour thèmes le cadre d'évaluation, les scénarios de changements climatiques et les ressources en eau. Les séminaires en ligne sur l'atténuation ont été centrés sur les principales étapes de la réalisation d'une évaluation de l'atténuation et les principales difficultés rencontrées en ce qui concerne l'atténuation dans le secteur de l'approvisionnement en énergie.

33. On a enregistré 164 participants lors des trois séminaires en ligne sur la vulnérabilité et l'adaptation et 80 participants lors des deux séminaires en ligne sur l'évaluation de l'atténuation, parmi lesquels des représentants de gouvernements, des chercheurs et des spécialistes techniques. Les séminaires en ligne ont permis aux participants de s'informer auprès d'experts et de dialoguer avec eux à distance et de leur soumettre des questions, auxquelles les experts ont pu apporter immédiatement des réponses détaillées. Les exposés ont été publiés en ligne à l'intention des utilisateurs.

34. Les séminaires en ligne se poursuivront en 2017, les thèmes proposés étant l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et les inventaires nationaux de GES.

---

<sup>18</sup> Accessible à l'adresse <https://process.unfccc.int/sites/eNET/SitePages/Home.aspx>.



## **D. Autres activités menées dans le cadre du plan de travail pour 2016**

### **1. Recommandations relatives aux éléments à prendre en considération dans une future révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention »**

35. Pour donner suite à l'alinéa d) du paragraphe 2 de l'annexe de la décision 19/CP.19, le Groupe consultatif d'experts a réalisé, avec l'aide du secrétariat, une enquête pour recenser les difficultés posées par l'utilisation des Lignes directrices pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et les améliorations susceptibles d'être apportées.

36. Le Groupe consultatif d'experts a élaboré un document analytique dans lequel il fait ses recommandations concernant de futures lignes directrices et formule des suggestions visant à clarifier les lignes directrices compte tenu des faits récents au titre de la Convention en vue de faciliter l'établissement des rapports des Parties non visées à l'annexe I<sup>19</sup>. Pour élaborer ce document, le Groupe consultatif a pris en considération les éléments apportés par les Parties non visées à l'annexe I dans le cadre de l'enquête menée entre septembre 2015 et janvier 2016 et les éléments d'information figurant dans les rapports pertinents élaborés depuis 2011, y compris les rapports d'atelier et d'autres rapports techniques.

### **2. Composition de l'équipe d'experts techniques**

37. Pour donner suite à l'alinéa h) du paragraphe 2 de l'annexe de la décision 19/CP.19, le Groupe consultatif d'experts a pris note du rapport du secrétariat dans lequel celui-ci fait le point au sujet de la composition de l'équipe d'experts techniques chargée de procéder à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés soumis par les Parties non visées à l'annexe I.

38. En août 2016, le secrétariat avait organisé cinq cycles d'analyse technique au cours desquels les rapports biennaux actualisés de 27 Parties non visées à l'annexe I ont été traités ; au total, 69 experts de Parties visées à l'annexe I et de Parties non visées à l'annexe I, parmi lesquels des membres actuels et d'anciens membres du Groupe consultatif, ont participé à l'analyse technique en qualité de membres de l'équipe d'experts techniques.

39. La composition de l'équipe d'experts techniques n'a pas été seulement déterminée par les décisions pertinentes de la COP et les orientations fournies par le Groupe consultatif, mais a aussi été influencée par les langues dans lesquelles les rapports biennaux actualisés ont été présentés.

40. À sa seizième réunion, le Groupe consultatif d'experts a pris note du rapport présenté par le secrétariat conformément au paragraphe 2 de l'annexe de la décision 20/CP.19 sur les difficultés rencontrées pour composer les équipes d'experts techniques en 2015 et les enseignements que l'on peut en tirer. Les difficultés indiquées sont notamment les suivantes :

a) Le nombre limité d'experts dont on dispose pour constituer l'équipe d'experts techniques compte tenu des qualifications et des compétences techniques exigées, de la nécessité de connaître une langue autre que l'anglais, et des contraintes liées à la répartition géographique et à la représentation des Parties visées à l'annexe I/non visées à l'annexe I ;

<sup>19</sup> FCCC/SBI/2016/17.

b) La demande importante dont font l'objet les experts participant à des processus analogues au titre de la Convention, dont le calendrier recoupe parfois celui de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés.

41. Dans ce contexte, le Groupe consultatif d'experts a décidé de créer une équipe spéciale afin de mener une analyse approfondie des difficultés rencontrées pour composer l'équipe d'experts techniques chargée de procéder à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I et de recenser et de recommander des solutions qui répondent aux difficultés constatées ou permettent de les atténuer.

42. L'équipe spéciale est constituée de 10 membres du Groupe consultatif d'experts, soit 2 membres par région pour l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes et les États d'Afrique, 3 membres de Parties visées à l'annexe I et 1 expert d'une organisation intergouvernementale.

43. À sa dix-septième réunion, le Groupe consultatif d'experts a été informé que l'équipe spéciale élabore actuellement un rapport préliminaire et lui a demandé d'achever le rapport afin qu'il l'examine à sa prochaine réunion.

#### **IV. Coopération avec d'autres groupes d'experts et organisations intergouvernementales, et participation à d'autres activités prescrites au titre de la Convention**

44. Le Groupe consultatif d'experts a indiqué que sa participation aux activités d'autres groupes d'experts est importante pour aider à établir des liens avec d'autres activités qui ont un caractère transversal et a étudié les synergies et les possibilités de collaboration et de complémentarité dans les activités, en particulier pour ce qui est du renforcement des capacités des Parties non visées à l'annexe I.

45. Dans le cadre de la communication avec les autres groupes d'experts, le Président du Groupe consultatif d'experts a communiqué le plan de travail du Groupe pour 2016 et son programme de travail pour la période 2016-2018 et s'est employé à étudier les domaines de collaboration possibles avec d'autres organes constitués au titre de la Convention, en vue d'assurer la meilleure assistance possible aux Parties non visées à l'annexe I.

##### **A. Comité de l'adaptation**

46. Le Comité de l'adaptation a décidé de désigner un de ses membres pour servir de référent lors du prochain séminaire en ligne du Groupe consultatif d'experts sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation en septembre 2016.

##### **B. Forum de Durban sur le renforcement des capacités**

47. Le Président du Groupe consultatif d'experts a participé au nom du Groupe à la cinquième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités, tenue le 20 mai 2016, au cours de la quarante-quatrième session du SBI. La réunion était consacrée au renforcement des capacités d'application de l'Accord de Paris.

48. Le Groupe consultatif d'experts a présenté ses travaux au sujet de solutions concrètes et innovantes visant à développer ou améliorer les moyens dont disposent les pays en développement pour répondre à certains besoins, notamment la conception d'outils en ligne et de moyens d'apprentissage dans diverses langues pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

49. Le rapport sur la réunion du Forum de Durban<sup>20</sup> a été communiqué aux Parties et aux autres acteurs intéressés.

### **C. Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I**

50. Le Président du Groupe consultatif d'experts a participé à la première réunion du comité consultatif des projets du Programme mondial d'appui PNUE/PNUD pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I, tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 à Bonn.

51. Aux seizième et dix-septième réunions du Groupe consultatif d'experts, les membres du Groupe représentant le PNUD et le PNUE ont communiqué des renseignements actualisés sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme mondial d'appui.

52. Le Groupe consultatif d'experts a défini certains domaines de collaboration avec le Programme mondial d'appui, parmi lesquels la traduction des supports de formation sur l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés dans d'autres langues officielles de l'ONU, les séminaires en ligne, la diffusion des supports de formation existants au moyen d'ateliers aux niveaux sous-régional et national et les activités de sensibilisation concernant l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

### **D. Initiative de renforcement des capacités pour la transparence**

53. Le Président du Groupe consultatif d'experts a participé au dialogue consultatif sur l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, tenu le 11 avril 2016, et a présenté les travaux du Groupe consultatif, plus particulièrement l'assistance technique apportée aux Parties non visées à l'annexe I pour l'accomplissement de leurs obligations de notification au titre de la Convention.

## **V. Activités prévues pour 2017**

54. Conformément à son programme de travail pour la période 2016-2018, le Groupe consultatif d'experts organisera en 2017 une série d'ateliers régionaux sur l'évaluation de l'atténuation.

55. Le Groupe a rendu compte des conclusions de la quarante-quatrième session du SBI<sup>21</sup> sur l'appui financier et technique, dans lesquelles le SBI a exhorté les pays développés parties visés à l'annexe II de la Convention et les autres pays développés qui sont en mesure de le faire à apporter des ressources financières pour l'exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts. Le Groupe consultatif a estimé les ressources financières nécessaires à l'appui de son programme d'activité en 2017-2018 (voir annexe II) et a constaté que les fonds disponibles à l'heure actuelle étaient très limités.

56. Les dates et lieux provisoires des activités du Groupe consultatif d'experts prévues en 2017 sont indiqués dans le tableau 1. Le secrétariat se fondera sur ces informations pour prendre les dispositions administratives, logistiques et techniques et les mesures d'appui nécessaires.

<sup>20</sup> FCCC/SBI/2016/14.

<sup>21</sup> FCCC/SBI/2016/8, par. 40.

Tableau 1  
**Dates et lieux provisoires des activités du Groupe consultatif d'experts prévues en 2017**

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Date</i>
Dix-huitième réunion du Groupe consultatif d'experts	Bonn (Allemagne)	14-16 février 2017
Atelier de formation sur l'évaluation de l'atténuation à l'intention des États d'Afrique	À déterminer	À déterminer
Atelier de formation sur l'évaluation de l'atténuation à l'intention des États de l'Asie et du Pacifique et des États d'Europe orientale	À déterminer	À déterminer
Atelier de formation sur l'évaluation de l'atténuation à l'intention des États d'Amérique latine et des Caraïbes	À déterminer	À déterminer
Dix-neuvième réunion du Groupe consultatif d'experts	À déterminer	À déterminer

57. Par ailleurs, à sa dix-septième réunion, le Groupe consultatif d'experts a défini à titre provisoire certaines des activités que le Groupe souhaite mener en 2017-2018, à savoir :

- a) Réviser les supports de formation sur les inventaires nationaux de GES pour répondre au problème de l'utilisation des lignes directrices 2006 du GIEC ;
- b) Élaborer des supports de formation supplémentaires sur les méthodes d'évaluation et de notification des mesures d'atténuation et de leurs effets ;
- c) Élaborer des supports de formation supplémentaires qui donnent des orientations complémentaires sur l'évaluation et la notification de l'appui nécessaire et de l'appui reçu ;
- d) Élaborer une série d'outils afin de proposer des conseils techniques sur la préparation, la présentation et la participation dans le cadre du processus international de consultations et d'analyses ;
- e) Organiser des séminaires en ligne ciblés.

58. Le Groupe consultatif d'experts a demandé au secrétariat d'établir à son intention pour examen à sa dix-huitième réunion des notes techniques sur ses activités, indiquant notamment des options et des propositions visant à en améliorer le contenu ou le déroulement (voir par. 82 et 83 ci-après).

## **VI. Évaluation : exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour la période 2014-2016**

### **A. Contexte**

59. À sa dix-neuvième session, la COP a décidé de reconduire le Groupe consultatif d'experts pour une période de cinq ans, de 2014 à 2018. À sa onzième réunion, tenue les 27 et 28 janvier 2014 à Bonn, le Groupe consultatif d'experts a élaboré son programme de travail pour la période 2014-2018 et décidé qu'il serait examiné et révisé chaque année, à

partir de 2015, de façon à tenir compte de l'état d'avancement des activités prévues, ainsi que des éléments pertinents de la stratégie à long terme<sup>22</sup> qui seraient élaborée en 2014.

60. À sa quarante et unième session<sup>23</sup>, le SBI a félicité le Groupe consultatif d'experts pour l'élaboration et l'exécution de son programme de travail pour la période 2014-2018<sup>24</sup>.

## **B. Conseils techniques à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

61. En vue de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail et de dispenser au SBI des conseils techniques pertinents, le Groupe consultatif d'experts a élaboré plusieurs rapports techniques de 2014 à 2016 pour examen par le SBI. On trouvera une liste de ces rapports à l'annexe I.

## **C. Conseils techniques et appui aux Parties non visées à l'annexe I**

62. Pour donner suite aux alinéas a) et g) du paragraphe 2 de l'annexe de la décision 19/CP.19, le Groupe consultatif d'experts a établi un rapport technique<sup>25</sup> dans lequel ont été rassemblées et résumées les informations disponibles sur les difficultés, les enseignements et les bonnes pratiques à retenir du processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I.

63. Le rapport a éclairé les travaux du Groupe consultatif d'experts visant à déterminer l'assistance technique à fournir pour répondre aux besoins des Parties non visées à l'annexe I et à constituer un répertoire d'enseignements et de bonnes pratiques à l'intention des Parties concernées. Il lui a également apporté des points de repère pour mettre au point son programme de travail et ses activités.

64. Le Groupe consultatif d'experts a continué d'assurer aux Parties non visées à l'annexe I un appui et des conseils techniques, au moyen notamment d'ateliers de formation pratique, de cours et de séminaires en ligne sur les inventaires nationaux de GES, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et l'évaluation de l'atténuation.

65. Dans le cadre de son programme de travail pour la période 2014-2018, le Groupe consultatif d'experts a actualisé ses supports de formation existants sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation en 2014-2015 afin que les nouveaux supports soient disponibles en prévision des ateliers régionaux de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation devant avoir lieu en 2015. La mise à jour a pris en considération les faits récents au titre de la Convention et les dernières données scientifiques disponibles, en particulier les conclusions figurant dans le cinquième rapport d'évaluation du GIEC, qui a été publié en 2013 et 2014. Les supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts sont disponibles sur le site Web de la Convention<sup>26</sup>.

66. Depuis 2014, le Groupe consultatif d'experts a organisé avec l'aide du secrétariat les neuf ateliers de formation pratique ci-après, avec également l'appui financier et technique de Parties et d'organisations internationales :

<sup>22</sup> FCCC/SBI/2014/INF.15.

<sup>23</sup> FCCC/SBI/2014/21, par. 19.

<sup>24</sup> Document FCCC/SBI/2014/17, annexe I.

<sup>25</sup> FCCC/SBI/2014/INF.16.

<sup>26</sup> [http://unfccc.int/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/training\\_material/methodological\\_documents/items/349.php](http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/349.php).

- a) Atelier de formation pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I, tenu à Panama, du 16 au 18 juillet 2014 ;
- b) Atelier de formation pour les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe orientale sur l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I, tenu à Erevan (Arménie) du 8 au 10 septembre 2014 ;
- c) Atelier de formation pour la région de l'Afrique sur l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I, tenu à Bonn du 23 au 25 février 2015 ;
- d) Atelier de formation pratique pour les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe orientale sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, tenu à Vientiane (République démocratique populaire lao) du 29 juin au 3 juillet 2015 ;
- e) Atelier de formation pratique pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, tenu à Asunción (Paraguay) du 27 au 31 juillet 2015 ;
- f) Atelier de formation pratique pour la région de l'Afrique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, tenu à Marrakech (Maroc) du 28 septembre au 2 octobre 2015 ;
- g) Atelier de formation pour la région de l'Afrique sur l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I, tenu à Lomé (Togo) du 22 au 24 février 2016 ;
- h) Atelier de formation pour les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe orientale sur l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I, tenu à Colombo (Sri Lanka) du 4 au 6 avril 2016 ;
- i) Atelier de formation pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I, tenu à Rodney Bay (Sainte-Lucie) du 4 au 6 juillet 2016.

67. Des membres du Groupe consultatif d'experts ont participé en tant que référents aux trois ateliers régionaux de formation pratique organisés par le secrétariat en 2016 en collaboration avec le GIEC sur la mise en place de systèmes durables de gestion des inventaires nationaux de GES et l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC (voir par. 22 ci-dessus).

68. Au total, 516 experts nationaux de Parties non visées à l'annexe I ont été formés dans le cadre de ces ateliers régionaux (voir tableau 2). Ces ateliers de formation régionaux ont contribué efficacement au renforcement des capacités des experts nationaux des Parties non visées l'annexe I qui participent au processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés. Ils ont été l'occasion également pour les participants d'échanger des données d'expérience et des points de vue et d'établir un réseau d'experts. Ils ont, par ailleurs, permis de recueillir des observations sur les supports de formation, afin de continuer de les améliorer.

Tableau 2  
**Nombre d'experts nationaux de Parties non visées à l'annexe I formés lors des ateliers du Groupe consultatifs d'experts, par région et par sujet, entre 2014 et 2016**

<i>Région</i>	<i>Vulnérabilité et adaptation</i>	<i>Inventaires nationaux de gaz à effet de serre</i>	<i>Établissement des rapports biennaux actualisés</i>	<i>Total</i>
Amérique latine et Caraïbes	32	41	69	<b>142</b>
Asie-Pacifique et Europe de l'Est	31	56	90	<b>177</b>
Afrique	44	57	96	<b>197</b>
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>154</b>	<b>255</b>	<b>516</b>

69. Entre janvier 2014 et mai 2016, le Groupe consultatif d'experts a organisé cinq manifestations parallèles lors des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques concernant la mesure, la notification et la vérification ; les communications nationales et les rapports biennaux actualisés les plus récents ; et divers éléments de son programme de travail.

70. À sa dix-neuvième session, la COP a adopté la composition, les modalités et les procédures de l'équipe d'experts techniques au titre du processus international de consultations et d'analyses. Elle a demandé au Groupe consultatif d'experts d'élaborer et d'organiser des programmes de formation appropriés à l'intention des experts techniques désignés en tenant compte des annexes III et IV de la décision 2/CP.17, sur la base des supports de formation les plus récents dont il dispose. Comme il en a été chargé et conformément à son plan de travail, le Groupe consultatif d'experts a élaboré le programme de formation en question en 2014-2015.

71. Au total, 163 experts (71 de Parties visées à l'annexe I et 92 de Parties non visées à l'annexe I) ont accompli avec succès la formation prévue à l'intention des experts techniques, au cours de trois cycles de formation (deux en 2015 et un en 2016) (voir tableau 3). En juin 2015, la formation a été convertie en un système en ligne afin d'en améliorer l'accessibilité<sup>27</sup>.

<sup>27</sup> Voir [http://unfccc.int/national\\_reports/expert\\_training/training\\_for\\_the\\_technical\\_analysis\\_of\\_burs/items/9279.php](http://unfccc.int/national_reports/expert_training/training_for_the_technical_analysis_of_burs/items/9279.php).

Tableau 3  
**Programme de formation du Groupe consultatif d'experts à l'intention de l'équipe d'experts techniques : nombre d'experts admis aux examens par cycle, 2015-2016**

<i>Cycle</i>	<i>Année</i>	<i>Parties visées à l'annexe I</i>		<i>Total</i>
		<i>à l'annexe I</i>	<i>non visées à l'annexe I</i>	
Cycle 1	2015	29	41	<b>70</b>
Cycle 2 : professionnels expérimentés <sup>a</sup>	2015	14	21	<b>35</b>
Cycle 2 : professionnels moins expérimentés <sup>b</sup>	2015	16	18	<b>34</b>
Cycle 3	2016	12	12	<b>24</b>
<b>Total</b>		<b>71</b>	<b>92</b>	<b>163</b>

<sup>a</sup> Les professionnels expérimentés sont les experts inscrits au fichier d'experts de la Convention qui ont participé au moins une fois à l'examen des communications nationales, des rapports biennaux, des inventaires de gaz à effet de serre ou des informations complémentaires communiquées par les Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, ou ont accompli avec succès le programme de formation pertinent offert par le secrétariat ayant trait à l'examen de tout thème traité dans les communications nationales, les rapport biennaux, les inventaires de GES ou les informations supplémentaires communiquées par les Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

<sup>b</sup> Les professionnels moins expérimentés sont ceux qui n'ont aucune expérience de la participation à l'examen des communications nationales, des inventaires de GES, des rapports biennaux ou des informations supplémentaires communiqués par les Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, ou n'avaient aucune connaissance préalable, ou seulement une connaissance limitée de tout sujet traité dans les rapports biennaux actualisés communiqués par les Parties non visées à l'annexe I.

## **D. Coopération avec d'autres groupes d'experts et organisations intergouvernementales et participation à d'autres activités prescrites au titre de la Convention**

### **1. Autres organes compétents au titre de la Convention**

72. En 2016, le Groupe consultatif d'experts a examiné les mandats et les activités des divers organes constitués au titre de la Convention et a eu des contacts avec eux par l'intermédiaire de son Président ; le Groupe et les organes concernés ont pu ainsi s'informer mutuellement de leurs plans et programmes de travail.

73. Un représentant du Groupe consultatif d'experts est également membre du Groupe d'experts des pays les moins avancés, ce qui a permis des échanges d'informations entre les deux groupes sur des questions d'intérêt mutuel. En outre, le Groupe consultatif d'experts a participé à la manifestation sur les plans nationaux d'adaptation (PNA) « NAP Expo » en 2014 et en 2015, estimant que celle-ci constitue un cadre opportun pour étudier les possibilités d'activités conjointes et/ou complémentaires. La manifestation constitue aussi un cadre important pour échanger des idées et des données d'expérience au sujet des PNA.

74. Des membres du Groupe consultatif d'experts ont participé aux troisième, quatrième et cinquième réunions du Forum de Durban entre 2014 et 2016. Le Groupe consultatif d'experts a pu ainsi faire part de son expérience dans le domaine du renforcement des capacités et aussi présenter les supports de formation mis au point, qui sont largement utilisés au niveau national, par l'intermédiaire du PNUE et du PNUD notamment.



75. Le Groupe consultatif d'experts est membre du Comité exécutif intérimaire du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. Le Groupe a noté que ce mécanisme permet aux deux organes de promouvoir une collaboration plus étroite sur les activités liées à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation.

76. Le Groupe consultatif d'experts a également collaboré avec le Comité de l'adaptation concernant un certain nombre d'activités. Le Comité a formulé des observations au sujet des supports de formation sur l'évaluation de la vulnérabilité et l'adaptation actualisés en 2015. Par ailleurs, le Comité a décidé qu'un de ses membres participerait en tant que référent au dernier séminaire en ligne du Groupe consultatif prévu pour 2016 consacré à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation. Enfin, un membre du Groupe consultatif d'experts a participé à un atelier organisé par le Comité de l'adaptation concernant le processus de formulation et d'exécution des PNA et les données d'expérience, les bonnes pratiques, les enseignements, les lacunes et les besoins connexes.

## **2. Évaluation technique des communications des Parties sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés**

77. Les directives et les procédures concernant l'évaluation technique des communications soumises par les Parties sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés<sup>28</sup> ont été adoptées par la COP à sa dix-neuvième session<sup>29</sup>. Les Parties, en particulier les pays développés parties, et les organisations internationales compétentes ont été invitées à appuyer le renforcement des capacités en rapport avec l'établissement et l'évaluation des niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés, en tenant compte des travaux du Groupe consultatif d'experts.

78. À la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, le Groupe consultatif d'experts a été invité, en outre, à désigner un de ses experts originaire d'un pays en développement partie ayant les compétences voulues pour participer à l'évaluation technique en qualité d'observateur<sup>30</sup>. Un membre du Groupe consultatif d'experts a participé à l'évaluation technique en qualité d'observateur en 2014 et en 2016. Le Groupe a constaté que sa participation avait contribué à améliorer sa connaissance et sa compréhension des niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou des niveaux de référence pour les forêts proposés.

## **3. Organisations intergouvernementales**

79. Le Groupe consultatif d'experts a poursuivi sa collaboration avec le Programme d'appui mondial, dont l'objectif général est de fournir un appui financier et technique aux Parties non visées à l'annexe I en vue de faciliter l'établissement et la présentation dans les délais voulus de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés, ainsi que l'établissement et la présentation des contributions prévues déterminées au niveau national.

80. Le Programme d'appui mondial a organisé la première réunion de son comité consultatif des projets à la suite de la seizième réunion du Conseil consultatif, et en a adopté le programme de travail en faisant coïncider celui-ci avec celui du Groupe consultatif de manière à optimiser les synergies entre les deux organes. En outre, un représentant du Programme d'appui mondial a contribué en qualité de référent aux ateliers du Groupe consultatif sur l'établissement des rapports biennaux actualisés ainsi qu'aux séminaires en ligne organisés en 2016.

<sup>28</sup> On trouvera de plus amples renseignements sur ces communications à l'adresse <http://unfccc.int/8414.php>.

<sup>29</sup> Décision 13/CP.19, par. 3.

<sup>30</sup> Décision 13/CP.19, annexe, par. 9.

81. Le Groupe consultatif d'experts a collaboré avec le Groupe de l'appui technique de l'Équipe spéciale du GIEC sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Un représentant du Groupe consultatif a assisté en tant que référent aux trois ateliers régionaux de formation pratique organisés au titre de la Convention en 2016 concernant la mise en place de systèmes durables de gestion des inventaires nationaux de GES et l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC.

## **E. Enseignements et observations**

82. Conformément au mandat et aux modalités énoncés dans la décision 20/CP.19 et son annexe, et à sa stratégie à long terme établie en 2014, le Groupe consultatif d'experts a réalisé entre 2014 et 2016 un certain nombre d'activités ayant pour objectif d'améliorer la capacité des Parties à prendre part efficacement aux mécanismes actuels prévu à l'intention des pays en développement concernant la mesure, le suivi et la vérification. Parmi les succès obtenus, le Groupe consultatif a poursuivi ses activités visant à :

a) Améliorer et renforcer les supports de formation relatifs à l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, et les supports prévus à l'intention de l'équipe d'experts techniques chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés. Un certain nombre d'autres supports de formation supplémentaires et/ou actualisés ont ainsi été produits ;

b) Améliorer et réaliser les ateliers régionaux de formation pratique ; 516 experts des Parties non visées à l'annexe I (voir tableau 2 pour de plus amples précisions) ont ainsi été formés à l'établissement des rapports biennaux actualisés, à l'évaluation de la vulnérabilité de l'adaptation et aux inventaires nationaux de GES ;

c) Élaborer des documents techniques rendant compte des résultats des activités techniques menées par le Groupe, dont une synthèse des difficultés, des enseignements et des meilleures pratiques à retenir de l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés<sup>31</sup>, et des recommandations sur les éléments à prendre en considération dans une révision future des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (voir par. 35 et 36 ci-dessus).

83. Ces activités ont été bien accueillies par les Parties et les experts qui ont suivi le programme de formation de l'équipe d'experts techniques, et ceux qui ont participé aux ateliers de formation pratique et aux séminaires en ligne ciblés en ont donné une évaluation très favorable, estimant que ces activités de formation sont très pertinentes et ont renforcé leur somme de connaissances et leur compréhension des sujets et des problèmes abordés par les rapports biennaux actualisés et l'analyse technique au titre du processus international de consultations et d'analyses. Les participants ont suggéré les mesures ci-après afin de continuer d'améliorer l'efficacité de ces activités de formation à l'avenir :

a) Consacrer davantage de temps à la présentation et à l'examen de ces éléments à partir d'un volume plus important de contenus techniques (les inventaires nationaux de GES et les mesures d'atténuation, à titre d'exemple) ;

b) Prévoir davantage d'exemples concrets dans les exposés et les exercices de mise en situation ;

c) Mettre l'accent sur les lacunes, les difficultés réelles de notification des éléments prescrits, et les solutions pour y remédier.

<sup>31</sup> FCCC/SBI/2014/INF.16.

## F. Recommandations

84. Le Groupe consultatif d'experts, tout en estimant que l'assistance technique offerte sous différentes formes a contribué à améliorer les capacités des pays en développement, a constaté qu'un certain nombre de ces pays continuent d'éprouver des difficultés à appliquer les lignes directrices concernant l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés et à faire face à l'évolution des besoins découlant de la Convention.

85. À cet égard, le Groupe consultatif d'experts a recensé les domaines à améliorer et/ou à renforcer dont il prévoit de tenir compte dans son plan de travail pour 2017 et 2018, sous réserve que des ressources financières soient disponibles. Ces domaines sont les suivants :

- a) Renforcement des capacités :
  - i) Traduire dans les autres langues officielles de l'ONU les supports de formation relatifs à l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés et les supports à l'intention de l'équipe d'experts techniques chargée de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés ;
  - ii) Élaborer un document d'orientation sur les bonnes pratiques à l'intention de l'équipe d'experts techniques chargée de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés ;
  - iii) Accorder une plus grande place à la préparation à la participation au processus international de consultations et d'analyses au moyen d'ateliers de formation pratique et de séminaires en ligne ;
  - iv) Évaluer le programme de formation et le processus d'évaluation des compétences prévus à l'intention de l'équipe d'experts techniques ;
  - v) Utiliser les besoins de renforcement des capacités signalés par les pays pour affiner et adapter le contenu des supports et des activités de formation du Groupe consultatif d'experts ;
  - vi) Veiller à ce que les données d'expérience, les enseignements et les meilleures pratiques provenant des pays en développement dont les rapports biennaux actualisés ont fait l'objet d'une analyse technique au titre du processus international de consultations et d'analyses occupent une place plus importante dans les supports de formation, les ateliers, les séminaires en ligne, etc. ;
  - vii) Inciter, par les activités de formation voulues, les participants et les Parties à utiliser l'appui disponible en matière de notification pour renforcer leurs capacités intérieures et leurs systèmes institutionnels ;
  - viii) Élargir le public cible des activités de formation de façon à y inclure les institutions et les producteurs de données importants autres que les ministères chargés de l'environnement ;
  - ix) Étudier d'autres options pour assurer une large diffusion des supports de formation du Groupe consultatif d'experts et renforcer les compétences spécialisées au niveau national (au sein des universités notamment) ;
- b) Ressources et organisation optimale des activités :
  - i) Veiller à faire connaître les résultats des activités du Groupe consultatif d'experts pour en montrer l'utilité ;
  - ii) Envisager des moyens tels que la participation virtuelle pour abaisser les coûts associés à la tenue des réunions du Groupe consultatif d'experts ;

- iii) Inciter les pays à accueillir ou organiser des ateliers ou des activités de formation utilisant les supports de formation existants du Groupe consultatif d'experts ;
- c) Collaboration :
  - i) Déterminer les partenaires et les entités spécialisées qualifiées et délimiter des domaines/thèmes où une collaboration spécifique peut être engagée ;
  - ii) Renforcer la collaboration et l'interaction avec d'autres groupes concernés selon qu'il convient, notamment avec le Comité de l'adaptation, le Groupe d'experts des PMA et le Comité permanent du financement ;
  - iii) Engager d'autres initiatives sur le terrain pour aider les pays en développement à tirer parti de l'appui technique existant ;
- d) Communication et sensibilisation :
  - i) Améliorer la visibilité du rôle de facilitation du Groupe consultatif d'experts en matière de notification et de renforcement des capacités, notamment en tirant parti des réseaux sociaux ;
  - ii) Faire mieux connaître le Groupe consultatif d'experts aux professionnels et aux autres acteurs concernés sur le plan national, par exemple en mettant au point un message simplifié ou un exposé pour montrer les possibilités d'appui technique offertes par l'intermédiaire du Groupe ;
  - iii) Organiser des manifestations parallèles en marge des sessions de la COP et des organes subsidiaires ;
  - iv) Inciter les membres du Groupe consultatif d'experts à faire mieux connaître le Groupe consultatif dans le cadre de différentes manifestations ;
  - v) Promouvoir eNetwork et les supports d'apprentissage en ligne.

86. Le Groupe consultatif d'experts a aussi déclaré qu'il existe un besoin impératif de ressources financières pour permettre au Groupe d'appliquer efficacement son programme de travail, en rappelant que le SBI avait, à sa quarante-quatrième session, exhorté les Parties visées à l'annexe II de la Convention et les autres pays développés parties qui sont en mesure de le faire à apporter les ressources en question<sup>32</sup>.

## VII. Conclusion

87. Le Groupe consultatif d'experts a constaté qu'il était parvenu aux résultats escomptés pour ce qui est des priorités stratégiques indiquées dans sa stratégie à long terme. Parallèlement, il a aussi recensé un certain nombre de domaines qui pourraient être encore améliorés et/ou renforcés. Sous réserve que des ressources soient disponibles, le Groupe consultatif d'experts est pleinement disposé à prendre ces éléments en considération dans son programme de travail pour 2017-2018. Le Groupe prévoit de réexaminer son programme de travail à sa dix-huitième réunion, qui doit avoir lieu en février 2017, et d'y établir son plan de travail pour 2017.

---

<sup>32</sup> FCCC/SBI/2016/8, par. 40.

## Annexe I

### Rapports techniques établis par le Groupe consultatif d'experts depuis 2014

<i>Rapport</i>	<i>Cote du document</i>
Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	FCCC/SBI/2014/17
Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : rapport sur les ateliers de formation régionaux sur l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	FCCC/SBI/2014/18
Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : rapport sur l'atelier consacré à l'examen collégial des supports pédagogiques pour la formation des experts techniques	FCCC/SBI/2014/19
Progress report on the work of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention: long-term strategy of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention	FCCC/SBI/2014/INF.15
Progress report on the work of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention: technical report on problems and constraints, as well as lessons learned and best practices, in the process of and the preparation of national communications and biennial update reports by Parties not included in Annex I to the Convention	FCCC/SBI/2014/INF.16
Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : rapport sur l'atelier de formation régional pour la région de l'Afrique sur l'établissement des rapports biennaux actualisés	FCCC/SBI/2015/17
Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	FCCC/SBI/2015/18
Rapport intermédiaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : rapport sur les ateliers de formation régionaux consacrés à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation	FCCC/SBI/2015/20
État d'avancement des travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	FCCC/SBI/2016/16
Regional training workshops on the preparation of biennial update reports from non-Annex I Parties	FCCC/SBI/2016/15
Recommendations on elements to be considered in the future revision of the guidelines for the preparation of national communications from non-Annex I Parties	FCCC/SBI/2016/17

**Annexe II****Montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exécution  
du Programme de travail du Groupe consultatif d'experts  
pour 2017-2018**

<i>Année</i>	<i>Montant estimatif des ressources nécessaires (dollars É.-U.)</i>
2017	927 500
2018	782 300
<b>Total</b>	<b>1 709 800</b>

---